

Bordereau de signature

ARR2016_0138



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/06/2016	 Visa
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/06/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-06-30)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

VILLE DE NOISIEL

CABINET DU MAIRE

REF : DV/NR

ARR2016 0138

ARRETE

OBJET: DESIGNATION DES SUPPLEANTS DE MONSIEUR LE MAIRE, DU 17 JUILLET 2016 AU 24 JUILLET 2016 INCLUS, DU 1^{ER} AOÛT 2016 AU 22 AOÛT 2016 INCLUS

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations n° DEL2014_0073, et DEL2014_0075, en date du 28 mars 2014, portant respectivement élection du Maire et des Adjointes au Maire,

VU la délibération n° DEL2016_0018, en date du 12 février 2016, portant élection du 9^{ème} Maire Adjoint,

VU la délibération n° DEL2016_0020, en date du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, du 17 au 24 juillet 2016 inclus et du 1^{er} au 22 août 2016 inclus,

ARRETE

ARTICLE 1: Monsieur Anastasio DIOGO, 1^{er} Maire-Adjoint et Madame Pascale NATALE, 2^{ème} Maire-Adjointe remplacent Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, dans la plénitude de ses fonctions du 17 au 24 juillet 2016 inclus.

ARTICLE 2: Monsieur Anastasio DIOGO, 1^{er} Maire-Adjoint et Madame Pascale NATALE, 2^{ème} Maire-Adjointe remplacent Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, dans la plénitude de ses fonctions du 1^{er} au 14 août 2016 inclus.

ARTICLE 3: Monsieur Anasathasio DIOGO, 1^{er} Maire-Adjoint et Monsieur Sithal TIENG, 8^{ème} Maire-Adjoint remplacent Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, dans la plénitude de ses fonctions du 15 au 22 août 2016 inclus.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier Principal de Marne-la-Vallée,
- Monsieur Anastasio DIOGO, 1^{er} Maire-Adjoint,
- Madame Pascale NATALE, 2^{ème} Maire-Adjointe,
- Monsieur Sithal TIENG, 8^{ème} Maire-Adjoint,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

ARTICLE 5: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 6: Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 29/06/16



Daniel VACHEZ

Transmis au représentant de l'Etat le	30 JUIN 2016
Affiché le	30 JUIN 2016
Notifié le	01 JUL 2016
Publié le	30 JUIN 2016



hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

place E. Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 30/06/2016